



Communiqué

Le Département du Nord se casse les dents sur la liberté d'expression syndicale

Hier, mardi 4 janvier, comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Lille, 2 militant·es du syndicat SUDCT de la collectivité Département du Nord, accusé·es de diffamation à l'endroit de cadres.

Derrière cette procédure pénale, le Département du Nord a tenté de bâillonner une nouvelle fois ce syndicat de notre Fédération qui dénonçait des actes de maltraitements managériaux et démasquait un système qui les encourage.

Raté ! Le juge a annulé la totalité de la procédure en réaffirmant la protection par la loi de la liberté d'expression du syndicat.

Quelle débauche d'énergie et d'argent public ! Protection fonctionnelle, paiement de la consignation, honoraires de 2 avocats parisiens, frais d'huissiers... la collectivité a fait le choix de soutenir les agresseuses plutôt que leurs victimes .

La Fédération SUD CT condamne les violences managériales à l'encontre des agent·es du CD 59, la répression exercée par la collectivité à l'égard de son équipe militante et dénonce la dilapidation d'argent public pour tenter de neutraliser toute action syndicale.

Ce 5 janvier, réunie en bureau fédéral élargi dans le Nord aux cotés des militant·es incriminé·es , la Fédération décide de faire de la lutte contre la violence organisationnelle et hiérarchique une priorité des combats avenir.

